

88, avenue Jean Lebas  
59100 – ROUBAIX  
Tél : 03 20 66 91 92  
[mariewittmann@wanadoo.fr](mailto:mariewittmann@wanadoo.fr)

LISTE DES PIÈCES A REUNIR POUR UNE PROCEDURE A FAIRE DEVANT LE JUGE AUX AFFAIRES  
FAMILIALES

Voici la liste des pièces non exhaustive qu'il est nécessaire de rassembler en vue de la procédure devant le Juge aux Affaires Familiales:

- Copie du livret de famille
- Actes de naissance des enfants en copie intégrale datés de moins de 3 mois
- Certificats de scolarité pour les enfants majeurs
- Copie de la dernière déclaration d'impôt et du dernier avis d'imposition
- Justificatifs des traitements, salaires, ressources et revenus de l'année en cours et au minimum les 3 dernières fiches de paie ou justificatifs des moyens d'existence sur les 3 derniers mois
- Justificatifs concernant la perception de prestations sociales (API, RMI, allocations familiales, allocations logement)
- Justificatifs des crédits en cours avec tableaux d'amortissement
- Justificatifs des frais de scolarité, cantine et activités extra scolaires des enfants mineurs ou majeurs à charge
- Quittance de loyer récente
- Avis de taxe d'habitation
- Avis de taxes foncières
- Copie de plan de surendettement